

PARACHA VAYETSE - נצי

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée : 15h55 • Sortie : 17h15 **PARIS-IDF**: 16h40 • 17h51 **Tel-Aviv** 16h16 • 17h16

Marseille 16h47 • 17h52 **Miami** 17h11 • 18h06 **Palerme** 16h29 • 17h31

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Yaakov quitte Béer Chéva pour se rendre à 'Harane. En chemin, il s'arrête dans "Le lieu" dont la Torah ne précise pas le nom et qui correspond au mont Moria (mont du Temple) et y dort. Il rêve alors d'une échelle plantée dans la terre dont le sommet touche le ciel, et avec des anges qui y montent et descendent. D.ieu lui Apparaît et lui Promet que la terre sur laquelle il dort sera donnée à ses descendants. Yaakov comprenant que ce lieu témoigne de la résidence de D.ieu, y élève au matin la pierre sur laquelle il a dormi en monument.

A 'Harane, Yaakov souhaite épouser Ra'hel, la plus jeune fille de son oncle Lavan, et s'engage pour cela à travailler 7 ans pour lui (il garde ses troupeaux). Au bout des 7 ans, Lavan trompe Yaakov et lui donne le soir du mariage Léa, l'aînée des deux sœurs. Yaakov s'aperçoit de la tromperie seulement le lendemain. Il peut épouser Ra'hel une semaine plus tard mais doit alors travailler sept années supplémentaires. Léa donne d'abord naissance à quatre garçons : Réouven, Chimone, Lévi et Yéhouda alors que Ra'hel reste stérile. Ra'hel décide alors de donner à son mari sa servante Bilah comme épouse pour qu'elle enfante. Bilah donne naissance à deux garçons : Dan et Naphtali. Léa à son tour donne sa servante Zilpah pour épouse et cette dernière met au monde Gad et Acher. Puis Léa donne naissance à 2 autres garçons Issa'har et Zévouloune ainsi qu'à une fille Dinah.

Finalement, la prière de Ra'hel est exaucée et elle donne naissance à Yossef. Les onze premiers garçons de Yaakov voient le jour chez Lavan. Yaakov, après 14 années de travail, aspire à rentrer chez lui mais Lavan le persuade de rester et Yaakov prospère malgré les tentatives répétées de son beau-père de le tromper. Après six années supplémentaires, Yaakov quitte Lavan sans l'en informer, le soupçonnant de vouloir retenir sa famille et ses biens. Ra'hel, juste avant de partir, vole les statuts de son père pour l'éloigner de l'idolâtrie. Yaakov qui n'est pas au courant jure que celui qui a pris les statuts mourra : C'est ce qui causa la mort prématurée de Ra'hel.

Yaakov retourne en terre promise où il est accueilli par des anges.

« ..., et de tout ce que tu me donneras, je t'en prélèverai la dîme. »
(Vayétsé 28,22)

A l'image de Yaakov avinou, donner aux nécessiteux le Ma'asser (la dîme) prélevé de son argent est un usage et une habitude que nos ancêtres ont adopté et contracté. Quiconque l'accomplit fait une action méritoire, digne d'estime et remarquable. Nombreux sont ceux qui ont l'habitude d'accomplir, non seulement, la Mitsva de Tsédaka (chacune selon ses moyens), mais également celle de donner le Ma'asser.

Le Maharal (Nétiv Hatsédaka 2) écrit que le maasser est « comme une source qui irrigue tout autour et se répand toujours plus loin. Tant que l'eau coule et profite à tout, elle devient plus forte et sa source reste claire et pure. Mais si le flux est interrompu et que l'eau stagne, la source se salit et perd sa pureté. »

Le Maharal poursuit : « De même, tant qu'une personne laisse son argent circuler vers les autres, Hachem renforce la source et elle mérite de conserver sa richesse. Mais si l'on cesse d'aider les autres avec son argent, la source n'est plus pure et sera détruite. »

Le Rabbi Vitebsk (séfer Pri Ha'aretz) écrit que la émouna fait partie de la ségoula pour obtenir la richesse en donnant la dîme. Il explique que lorsqu'on donne la tsédaka avec la conviction que cela nous apportera une délivrance, on exprime une véritable émouna en Hachem, et cette émouna réveille la miséricorde divine. Et il ajoute que puisque la personne montre ainsi son attachement à la mitsva de tsédaka, Hachem la récompense en lui donnant suffisamment de richesse pour l'accomplir encore.

Le 'Hida (dans son séfer Roch David - parachat Ki Tissa) écrit : « Sachez qu'il existe des personnes au cœur ouvert et aux mains généreuses qui donnent tout ce qu'elles ont aux autres. Elles leur fournissent de la nourriture, des vêtements et tout ce dont ils ont besoin, avec une extrême générosité. Comme il est dans leur nature de donner et qu'elles aiment le faire, on pourrait penser qu'elles ne méritent pas beaucoup de récompense. Cependant, leur tsédaka est toujours très appréciée et précieuse pour Hachem et elles recevront une grande récompense. » (Combien grand est alors le mérite de celui pour qui il n'est pas facile de donner et qui donne quand même !)

Rav Its'hak de Vork enseigne qu'il existe une chambre au Ciel qui est connue sous le nom de "lémaala midéré'h hatéva" (au-dessus de la nature), et que lorsqu'un juif donne à la tsédaka d'une manière surnaturelle (ce qu'il n'aurait pas naturellement donné), s'accomplissent pour lui des miracles qui sont surnaturels.

(Source adaptation aux délices de la Torah)

« "Celui qui place sa confiance en Hachem, la bonté l'enveloppera" (Téhilim 32,10).

Il ne s'agit ni d'une recette miracle, ni d'une bénédiction, ni d'une promesse. C'est purement une réalité et une loi naturelle : celui qui place sa confiance en Hachem est enveloppé de bonté. »

(le Maguid de Mézéritch)

« (...) Et Rah'el (était) belle de forme et belle à la vue. »

(Vayétsé 29,17)

Rachi commente en partie "de forme" : « *Ce sont les traits du visage* », et "à la vue" : « *C'est l'éclat du visage*. »

Chaque vendredi soir, avant de commencer le repas de Chabat, nous chantons le magnifique éloge de Chlomo HaMelech à la femme de valeur ('Échèt 'hayil'). Vers la fin, nous déclarons (Michlé 31,30) : « *Le charme est mensonge, et la beauté est vaine.* »

Toutefois dans notre verset (Vayétsé 29,17), la Torah fait l'éloge de Rah'el pour sa beauté, et la Guemara (Megillah 15a) enseigne que Sarah était l'une des quatre plus belles femmes de toute l'histoire ! Pourquoi louons-nous les Imahot pour une qualité semble-t-il aussi superficielle et illusoire ?

Le Gaon de Vilna explique que Chlomo HaMelech a lui-même résolu cette contradiction. Immédiatement le passouk poursuit : « *La femme qui craint l'Eternel est seule digne de louanges.* »

En d'autres termes, si une femme possède une beauté physique et qu'elle l'utilise à des fins impudiques et immorales glorifiées par la société qui nous entoure, elle est effectivement vaine et vide.

En revanche, si elle craint D.ieu et qu'elle utilise sa beauté avec modestie et de manière appropriée, comme l'ont fait nos matriarches, elle devient un attribut positif digne d'éloges.

Le Zohar haKadoch (125a) enseigne : la tsiniout (la pudeur, la décence) des femmes dégage une lumière qui protège de la pauvreté, du malheur, des forces du Mal ; une femme qui est tsenoua dans sa maison, empêche les forces du Mal d'y rentrer et inversement, nous révèle Rabbi H'izkiya dans ce zohar.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°531 Claude Eliahou Benichou & aux délices de la Torah)

« Ahavat Israël doit pénétrer jusqu'à l'essence même de l'existence. »

(Rabbi Dov Ber de Loubavitch, l'Admour Haemtsaï)

« Yaakov sortit (וַיֵּצֵא יַעֲקֹב) de Beér Chèva, il alla à ‘Haran. » (Vayétsé 28,10)

Au début de notre paracha, conformément au conseil de sa mère et son père, Yaakov sort de Beér Chèva qu'il quitte pour fuir son frère Essav, et se rend chez son oncle Lavan le malhonnête. Le Rav de Kassov explique qu'en sortant de la maison de son père pour aller chez Lavan le fourbe, Yaakov craignait pour son sort. Qu'allait-il lui arriver, lui qui avait été élevé par Itsh'ak et Avraham, dans cette maison de mécréants reniant Hachem ? Il comprit alors que le seul moyen de préserver son âme était de rappeler constamment le nom d'Hachem (« Si D.ieu veut », « Avec l'aide de D.ieu »), en étant clairement conscient que nul ne peut lever sa main ni son pied sans un décret préalable du Ciel. Avec de telles pensées, Yaakov n'avait plus rien à craindre, puisque même un fourbe comme Lavan ne peut rien fomenter sans décret divin. Et il savait ainsi de même que c'est uniquement au Ciel que serai décidée comment il verrai la bénédiction s'accomplir dans ses entreprises.

Au nom du Mégale Amoukote, les lettres du premier mot de la paracha וַיֵּצֵא [" (Il) sortit"] forment les initiales de וַיֵּרָא יַעֲקֹב צוֹרֵת אֶלְף (" Yaakov vit la forme du Aleph-א"), suggérant que Yaakov n'avait présents devant ses yeux ni Essav, ni Lavan, ni Dina, ni Yossef, mais uniquement la forme d'un א (Aleph), évocation du "Aloupho chél Ôlam", le "Puissant du monde", le Saint-Béni-Soit-Il.

Dans toute la Sidra de Vayétsé, ne figure aucun espace marquant un changement de sujet entre les 'paragraphes' (dans un 'Houmach, ces espaces sont signalés par la lettre ׀ ou par la lettre ׆.) Le Sefat Emet (Sifra au début de la Parachat Vaykra) d'expliquer que ces interruptions ont pour but de nous donner le temps de réfléchir entre les 'paragraphes'. Or ici, où sont décrites les nombreuses épreuves de Yaakov, il ne convient pas de s'arrêter et de réfléchir entre chacune d'entre elles car cela pourrait entraîner une baisse de la Emouna. Au contraire, dans les moments de difficultés, il ne faut pas s'arrêter mais uniquement aller de l'avant, armé d'une foi sans calcul ni réflexion que tout vient d'En-Haut et n'est que bienfait et bénédiction. C'est seulement au terme des épreuves que l'on pourra réfléchir sur le passé et constater combien tout n'était en fait que pour notre plus grand bien.

Dans tout ce qui arriva à Yaakov, il savait qu'il n'existait rien en dehors d'Hachem, et que tout n'était que pour son bien le plus parfait, raison pour laquelle Hachem fut avec lui pour le protéger et le bénir où qu'il allait.

La foi en Hachem est la source de toutes les manifestations de bonté dans le monde, et plus une personne perfectionne sa foi, plus elle mérite de devenir un réceptacle prêt à recevoir les différentes formes de bonté.

Un juif de Jérusalem, rempli de Emouna et respectant scrupuleusement la Halakha, fut dénoncé par haine et jalousie aux services fiscaux pour dissimulation de revenus. Le délateur étaya son accusation par le fait que l'homme voyageait beaucoup à l'étranger, alors que le modeste juif ne s'y rendait que pour y collecter des fonds pour un Collel de renom.

Les agents du fisc convoquèrent notre homme avec son épouse pour enquête, et comme de juste ils ne trouvèrent rien à leur reprocher. Néanmoins, l'un d'eux releva que l'épouse était enregistrée dans leur registre comme 'משה' (qui se lit généralement 'Moché') alors qu'elle se prénomma Macha (qui s'écrit מאשה). Cette erreur d'orthographe l'avait fait passer depuis des années aux yeux du fisc pour un homme, dont l'imposition en Israël est supérieure à celle de la femme. Après calcul on leur annonça qu'ils seraient rapidement remboursés d'une somme importante afin de rétablir cette erreur. La Emouna, et que du bien, toujours...

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

**BIRKAT haLÉVANA, La Bénédiction de la Lune ce mois de KISLEV :
du Jeudi 27 Novembre au Jeudi 4 Décembre 2025 (nuit incluse)**

« ... J'ai deviné : Hachem m'a béni à cause de toi. »

(Vayétsé 30,27)

Nos sages enseignent (Berechit Raba 73,6) « Là où un tsaddik arrive, le voisinage est béni grâce à lui. »

Lorsque Rabbi Barou'h et son fils Rabbi Chnèour Zalman de Lyadi vivaient dans la même ville, ce dernier se levait en présence de son père, conformément au cinquième des dix commandements de la Torah.

Ne pouvant le supporter, Rabbi Barou'h s'exclama un jour : « Est-il normal qu'un homme par la bouche duquel parle la Présence divine, se lève en mon honneur ? »

Il quitta alors Liozna et alla de ville en ville en faisant halte à chaque fois dans la synagogue locale. Partout, se rendant compte qu'il n'était pas un homme ordinaire, il était respectueusement invité à la table de l'un des habitants.

Lorsqu'il arriva un jour dans la ville de Pulat, en Hongrie, il entra dans la synagogue où un riche père de famille, dirigeant une distillerie, l'invita chez lui. Et ce jour-là, les affaires de cet homme furent tellement prospères, que lui vint à l'idée que la seule présence du pieux visiteur avait peut-être suffi à bénir sa maison. Sa femme lui conseilla alors d'inviter le visiteur à rester un jour de plus, et une fois encore, ses transactions ce jour-là furent bénéfiques comme jamais. Suite à quoi l'homme dit à Rabbi Barou'h : « Monsieur, je vois que vous ne voyagez pas pour vous enrichir. Permettez-moi de vous prier de demeurer chez moi, je subviendrai à vos besoins. »

Rabbi Barou'h accepta, et pendant plusieurs années il vécut et étudia dans une pièce mise à sa disposition par son hôte. Au fil des ans Rabbi Barou'h gagna le respect de tous, et quand il fut sur le point de quitter ce monde, les notables et les sages de la ville se rendirent à son chevet.

- « Avait-vous des enfants » demandèrent-ils, « et où vivent-ils afin de pouvoir leur écrire si nécessaire. »

- « J'ai quatre fils en Russie, et ils sont tous rabbins » répondit faiblement Rabbi Barou'h. « Il faudra prévenir explicitement deux d'entre eux, une allusion suffira pour le troisième, quant au dernier, il saura par lui-même. » Puis il rendit son âme pure à son Créateur.

Rabbi Chnèour Zalman envoya un émissaire à Pulat avec une forte somme d'argent destinée à dédommager le maître de maison qui l'avait hébergé, ainsi qu'à payer la société funéraire pour l'emplacement au cimetière et la pierre tombale. Aucun d'entre eux ne voulant accepter de paiement, l'émissaire les mis en garde : « Mon Rabbi est un homme de Dieu et un homme de principes. Il serait préférable de ne pas le contrarier. »

L'affaire fut donc conduite devant un tribunal rabbinique qui décida que l'entreprise de pompes funèbres devrait accepter l'argent, mais pas l'hôte.

L'épouse de l'homme était enceinte lorsque Rabbi Barou'h s'éteint, et ce dernier avait demandé qu'on donne son nom à l'enfant à venir. Il en fut ainsi, et même les petits-enfants de ce Barou'h furent ainsi nommés, tous connus dans la région comme "les enfants de notre Rabbi Barou'h", le béni.

« Que doit faire un homme pour devenir sage ?

Il doit demander la compassion de Celui qui Possède la sagesse.

(guémara Nidda 70b)

« Et voici, Je (suis) avec toi, Je te garderai partout où tu iras, (...) »

(Vayétsé 28,15)

Le Rav Dan Segal enseigne : « J'ai pour tradition que la bénédiction de "Chéhakol" (récitée sur la viande, les œufs, produits laitiers, les boissons, etc..) a le pouvoir d'annuler les décrets sévères et que personne ne peut nuire à celui qui prononce cette bénédiction (avec attention) et témoigne qu'Hachem a créé tout ce qui existe dans ce monde. »

Le Rav Mordé'haï Léchovitz de dire : « Lorsque des jugements prévalent contre une personne, elle doit réciter la bénédiction de " Chéhakol Niya Bidvaro" (par la parole duquel tout est créé) et renforcer sa émouna que tout ne se produit que par la parole d'Hachem. Alors elle adoucira tous les jugements et obtiendra sa délivrance. »

Rabbi Moché Avraham Barzovski : « J'ai hérité d'une coutume ancestrale selon laquelle celui qui prononce la bénédiction " Chéhakol Niya Bidvaro" avec une émouna intègre dans le Créateur, bénéficie d'un adoucissement de la midat haDin (la mesure de rigueur d'Hachem). »

Dans le même ordre d'idées, Rabbi 'Haïm de Volozhin (Néfech Ha'Haïm - chaar 3, chap.12) écrit que lorsqu'une personne pense dans son cœur que Hachem est la seule puissance dans ce monde et qu'aucune autre force n'a de pouvoir, c'est une ségoula pour annuler tous les jugements et décrets, et la sauver de tout mal. Quand on pense clairement que "*én od milvado*", qu'"*il n'y a aucune force en dehors de Hachem*", rien ne peut nous causer de mal.

En ce sens, selon Rav Léchovitz, une seule récitation de la bénédiction de "Chéhakol" faite avec kavana (en s'appliquant à focaliser toute son attention et toutes ses pensées sur le texte récité, l'idée générale et le sens de chaque expression et de chaque mot), peut adoucir tout décret sévère. On rapporte que le Rav de Brisker Rov ait dit avoir été sauvé à plusieurs reprises pendant la Shoa en concentrant ses pensées sur les mots "*én od milvado*"...

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Il faut céder lorsque nous sommes confrontés à des situations qui peuvent potentiellement déboucher sur un conflit. Cette qualité est une grande source de mérites. »

(Rav Elazar Ména'hém Chakh)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Est-il permis de faire une pause entre le lavage des mains (Netilat Yadaïm) et la bénédiction 'HaMotsi' (sur le pain) ?

R : Il est bon de veiller à ne pas s'interrompre par la parole entre le lavage des mains (avec bérah'a) et la bénédiction 'Hamotsi', et de même il ne faut pas s'interrompre par la parole entre 'Maïm Hah'aronime' et la récitation du Birkat Hamazone [Choulh'ane Arou'h 166,1].

Q : Combien de temps peut-on faire une pause entre le lavage des mains (Netilat Yadaïm) et la bénédiction 'HaMotsi' (sur le pain) ?

R : A priori on ne fera pas de pause plus que le temps nécessaire pour marcher à 22 Amma (il y en a qui disent 30 secondes), même si c'est en silence. En cas de nécessité, par exemple lorsqu'il y a beaucoup de personnes dans la maison, on peut être plus indulgent.

Q : Est-il permis de donner à manger à quelqu'un qui ne recite pas les bénédictions ?

R : Il ne donnera pas à manger à celui que l'on sait qu'il ne bénira pas ou qui ne se lavera pas les mains. Et même si l'on donne à manger par charité, on ne sera pas permissif [Choulh'ane Arou'h 169,2].

Cependant, si un invité de marque vient à la maison, qui n'observe pas la Torah et les mitsvot, mais qui chérit la Torah et ceux qui l'étudient, et que si on exige de lui qu'il bénisse ou se lave les mains il en sera offensé et en viendra à haïr les juifs observants, il faudra être permissif et mettre devant lui à manger et à boire, même s'il ne bénit pas. Et il est juste que l'on bénisse soi-même à haute voix et que l'on dise à l'invité d'écouter, et on l'acquittera ainsi par la bénédiction [Yalkout Yossef simane 169].

(traduction issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5786)

« Un homme ne peut dépendre ni de son argent, ni de sa sagesse, ni de sa force physique. La seule chose qui peut le protéger, c'est sa prière. »
(midrach Téhillim - Choher Tov 142,1)

Être 'large' avec Hachem !

Rabbi Chalom (le grand-père de Rabbi Mordeh'aï HaCohen de Birzan) exerça toute sa vie le métier d'orfèvre. Rabbi Meir de Prémishlan et Rabbi Mordeh'aï de Kremenets assurèrent qu'il était un tsaddik caché. Le jour, tandis que ses mains travaillaient, son esprit se concentrait sur les mystères de la Kabbale. La nuit, chassant le sommeil, il passait ses heures à étudier la Torah. A l'instar des pieux, Rabbi Chalom versa toute sa vie durant un dixième de ses gains aux pauvres. Un jour, il réalisa une mauvaise transaction en raffinant une certaine proportion d'or. Il évalua le dixième de sa perte et le versa à la charité. Il fonda son raisonnement sur le Michna (Berah'ot 9,5) selon laquelle : « *Un homme est tenu de bénir sur le mal de la même manière qu'il bénit sur le bien.* » Et donc, puisqu'il avait l'habitude de prélever dix pour cent sur ses bénéfices, il lui fallait également en prélever autant sur ses pertes.

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא*)
L'enfant Aharon ben Esther, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyné Naïna H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkéle (Malka) ben Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן!**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן!**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'el (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Yair Mochè ben Vered véyonathan (20 Tevet 5785), Alain H'aïm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Touitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785), Lucien Nessim ben Georgette (7 Adar 5785), Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785), Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **נאם!**